

Consultation des enfants accompagnés
par l'Aide sociale à l'enfance



**SCHÉMA PARISIEN DE PRÉVENTION ET
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
2021-2025**

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et la Charte parisienne des Droits de l'Enfant du 20 novembre 2020 garantissent les droits de tous les enfants de Paris. Nous, les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance, avons été heureux de participer à cette consultation dans le cadre du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance. Par cette consultation, nous faisons des propositions aux adultes qui s'occupent de nous pour qu'ils nous aident à mieux grandir et à devenir des adultes épanouis.

1 L'expression et la participation

La CIDE garantit aux enfants le droit d'exprimer librement leurs opinions. Alors nous, les enfants parisiens, demandons à ce que notre parole soit mieux prise en compte sur tous les sujets qui nous concernent.

- ▶ Prendre en compte la parole des enfants sur leurs conditions de vie dans les foyers
- ▶ Mieux prendre en compte les idées des enfants dans l'accompagnement collectif
- ▶ Avoir le choix dans le budget des activités proposées. Mettre une boîte à idée en permanence
- ▶ Avoir le choix de partager ou non une chambre ; choisir avec qui elle sera partagée
- ▶ Consulter et prendre en compte les avis des enfants dans les décisions de justice
- ▶ Être mieux écoutés par les juges
- ▶ Mieux expliquer aux enfants les mesures dont ils font l'objet
- ▶ Mieux impliquer les enfants dans leurs choix et leurs orientations, notamment scolaires.
- ▶ Avoir accès à internet.
- ▶ Avoir suffisamment de postes informatiques et une connexion stable
- ▶ Pouvoir aller et venir au sein de l'établissement et pouvoir sortir hors de l'établissement
- ▶ Lutter contre les préjugés dont font l'objet les enfants placés

2 La santé et le bien-être

La CIDE garantit aux enfants le droit d'avoir le meilleur état de santé possible et de bénéficier de soins médicaux. Alors nous, les enfants parisiens, demandons à ce que notre santé et notre bien-être soient une priorité.

- ▶ Adapter la cuisine, y avoir accès, cuisiner ensemble dans l'établissement, développer la qualité de la nourriture et des menus diversifiés
- ▶ Aménager un espace jardin ; pouvoir cultiver des fruits et légumes
- ▶ Avoir de bonnes conditions pour dormir et un bon lit
- ▶ Avoir plus de soutien psychologique pour pouvoir se reconstruire
- ▶ Avoir accès à un psychologue en permanence ; assurer le remplacement sans délai
- ▶ Bénéficier d'une meilleure prise en charge des troubles du sommeil
- ▶ Créer des groupes de parole pour échanger autour des traumatismes laissés par la maltraitante et les abus et se sentir moins seul
- ▶ Recevoir des informations sur les conduites à risques et l'éducation affective et sexuelle pour des intervenants extérieurs
- ▶ Laisser aux enfants le choix d'être accompagné ou non par un parent aux rendez-vous de santé
- ▶ Pour les mineurs non accompagnés (MNA) : avoir une meilleure prise en charge de leur santé psychique.

3 La scolarité et le projet d'avenir

La CIDE garantit aux enfants le droit à l'éducation et à l'égalité des chances. Alors nous, les enfants parisiens, demandons à ce que notre scolarité et notre projet d'avenir soient mieux soutenus et correspondent à nos souhaits.

- ▶ Pour les mineurs non accompagnés, accélérer les procédures administratives de régularisation.
- ▶ Prendre en compte les souhaits des enfants dans leur orientation scolaire et les soutenir
- ▶ Soutenir le passage dans une formation professionnelle et dans le projet d'avenir
- ▶ Être plus soutenus par les éducateurs
- ▶ Ne pas orienter les enfants en fonction de leur genre
- ▶ Donner des moyens pour l'égalité des chances
- ▶ Pour les mineurs non accompagnés : un plus grand soutien des professeurs pour les élèves ne parlant pas ou peu français.

4 La vie sociale et le maintien des liens

La CIDE garantit aux enfants le droit à la protection de la vie privée et au maintien des liens avec la famille, les amis et les personnes qui comptent pour nous. Alors nous, les enfants parisiens, demandons à ce que notre vie sociale soit plus ouverte sur l'extérieur et que l'on nous demande notre avis sur le maintien ou non de certains liens.

- ▶ Exercer moins de contrôle et accorder une plus grande confiance aux enfants et aux jeunes afin de favoriser leur confiance en eux.
- ▶ Proposer plus de sorties culturelles entre enfants des familles d'accueil pour être ensemble
- ▶ Avoir la possibilité de voir des amis
- ▶ Avoir plus de temps et de liberté pour sortir, faire plus confiance
- ▶ Demander l'avis des enfants sur l'affichage ou non des photos de famille
- ▶ Avoir le choix de maintenir ou non le lien avec sa famille
- ▶ Demander l'avis des enfants sur le fait d'être placé avec leurs frères et sœurs et respecter leur volonté
- ▶ Demander l'avis des enfants sur le fait de maintenir les liens avec leur famille d'accueil à la fin d'une prise en charge.

5 La protection contre toutes les formes de violences

La CIDE garantit aux enfants le droit d'être protégés. Alors nous, les enfants parisiens, demandons à être mieux protégés contre toutes les formes de violences.

- ▶ Éduquer enfants et adultes à la communication non-violente
- ▶ Accompagner les parents violents qui ont la volonté de changer, mais protéger les enfants pendant ce temps de changement, pour briser la reproduction des violences
- ▶ Accélérer les procédures de justice dans les faits de maltraitance sur un enfant et arrêter d'attendre des preuves physiques de cette maltraitance pour réagir
- ▶ Sensibiliser les enfants dès l'école maternelle pour leur permettre de parler plus facilement s'ils rencontrent des difficultés
- ▶ Mieux détecter la maltraitance psychologique
- ▶ Mettre un terme au harcèlement et arrêter la « violence sentimentale »
- ▶ Sensibiliser les adultes aux phénomènes de harcèlement.

6 La non-discrimination et le handicap

La CIDE garantit aux enfants le droit de ne pas subir de discriminations. Alors nous, les enfants parisiens, demandons à être mieux protégés contre celles-ci et que les mêmes droits soient garantis aux enfants en situation de handicap.

- ▶ Lutter contre les préjugés dont sont l'objet les enfants accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance et que les enfants en situation de handicap aient les mêmes droits que nous
- ▶ Respecter l'égalité entre les filles et les garçons et ne pas faire de différence dans l'éducation et l'apprentissage
- ▶ Être sensibilisé à l'identité de genre et aux orientations sexuelles
- ▶ Mieux éduquer les enfants aux questions de handicap et assurer des bonnes conditions d'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements collectifs
- ▶ Assurer une meilleure prise en charge par les éducateurs.rices

INTRODUCTION

1

➤ Introduction : la protection de l'enfance et les droits des enfants

La protection de l'enfance « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits » (Code de l'action sociale et des familles, art. L112-3)

Tous les cinq ans, la Ville de Paris réunit des centaines de professionnel.le.s de l'enfance pour élaborer sa politique de prévention et de protection de l'enfance afin de répondre au mieux aux besoins fondamentaux des enfants qui lui sont confiés. Cette année, en parallèle des travaux menés par les professionnel.le.s, **une grande démarche de consultation des enfants et des jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance a été lancée** pour intégrer leurs avis et propositions pour améliorer la politique de protection de l'enfance parisienne.

Les enfants connaissent en effet leurs besoins et ont le droit d'exprimer leur avis sur les décisions qui les concernent. Ce droit est garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant, voté à l'unanimité des pays membres des Nations Unies en 1989. Le devoir des adultes est de le prendre en compte. C'est pour respecter pleinement ce droit que nous avons lancé cette démarche de consultation des enfants accompagnés ou pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance de Paris. Ce document explicite cette démarche et rassemble toutes les propositions qui ont été faites dans le cadre des entretiens qui ont été menés avec 127 enfants et jeunes. Ces propositions sont intégrées au Schéma de prévention et de protection de l'enfance qui guidera nos actions pour les cinq prochaines années. Elles vont permettre de mieux répondre aux besoins exprimés par les enfants dans le plus grand respect de leurs droits.

“ Les adultes pensent savoir ce qui est bien pour l'enfant, parce qu'ils sont adultes, mais l'enfant, il connaît ses besoins, il faut l'écouter. ”

Dominique Versini, Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'enfant et de la protection de l'enfance

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

2

Présentation de la démarche

2.1. Qui a été consulté ?

Du 22 avril au 23 juin 2021, 127 enfants et jeunes âgés de 8 à 21 ans ont été rencontrés dans 15 établissements et services de la protection de l'enfance de Paris. La diversité dans le panel des enfants et des jeunes rencontrés a été assurée par des critères d'âge, de type de prise en charge (mesure d'aide ou placement), des différents modes de placement (établissement collectif ou famille d'accueil) ou des lieux de placement (dans Paris ou hors de Paris).

Type de structures	Nombre de structures	Nombre d'enfants par type de structure
Établissement d'accueil collectif	10	84
Service d'accueil familial	3	30
Service de milieu ouvert	2	13
Total	15	127

Nombre d'enfants par tranche d'âge

Enfants de 5 à 10 ans	Enfants de 11 à 13 ans	Enfants de 14 à 20 ans
35	40	52
27,5%	31,6%	41,4%

Liste des établissements et services participants

- ▶ Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS), Service d'accueil d'urgence SAU 75, 9, rue Henri Regnault – 75014 PARIS
- ▶ Centre éducatif et de formation professionnelle (CEFP) Villepreux, établissement de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris, 4 rue Amédée Brocard 78450 Villepreux
- ▶ Direction de la protection des mineurs isolés étrangers, association France Terre d'Asile, 71-73 rue Archerau 75019 Paris
- ▶ Dispositif d'insertion socio-professionnelle de Paris Dis-75, association Croix-Rouge, 162 J rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
- ▶ Dispositif expérimental Hannah Arendt, association Mutuelle La Mayotte, 165 rue de Paris 95680 Montlignon
- ▶ Foyer Les Récollets, établissement de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris, 5 passage des Récollets 75010 Paris
- ▶ Foyer Tandou, établissement de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris, 14-19 rue Tandou 75019 Paris
- ▶ Maison éducative à caractère social (MECS) Jenner, association Jean Cotxet, 37 rue Jenner 75013 Paris
- ▶ Maison éducative à caractère social (MECS) Sainte-Thérèse, association Les Apprentis d'Auteuil, 40 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris
- ▶ Maison éducative à caractère sociale (MECS) Manin, association La Maison maternelle, 38 bis rue Manin 75019 Paris
- ▶ Service d'accompagnement éducatif de milieu ouvert (AEMO), association Olga Spitzer
- ▶ Service d'accueil de jour éducatif (SAJE), groupe SOS, 74 rue du Surmelin 75020 Paris
- ▶ Service d'accueil familial (SAF) de Bourg-la-Reine, service de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris, 8 rue Ravon 92340 Bourg-la-Reine
- ▶ Service d'accueil familial (SAF) de Paris, service de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris, 48-52 rue Boussingault 75013 Paris
- ▶ Service d'accueil familial (SAF) du Mans, service de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris, 18 rue d'Alsace 72100 Le Mans

2.2. Comment a été menée la consultation ?

Les 15 établissements et services participants ont constitué des groupes de 5 à 15 enfants et jeunes participant à 2 ateliers. Un premier atelier, mené par les Jeunes Volontaires des droits de l'enfant de la Mission parisienne des droits de l'enfant, a permis de rappeler aux enfants et aux jeunes leurs droits, tels que garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant. Un second atelier, mené par des professionnel.le.s, appuyé.e.s par les Jeunes Volontaires, a permis d'amener les enfants et les jeunes à réfléchir à leurs droits et à des propositions pour mieux les respecter. Six grandes thématiques leur ont été proposées à partir du diagnostic établi par les professionnel.le.s sur la base du précédent schéma ; ils devaient en choisir au moins deux :

Les échanges avec les enfants et les jeunes ont été menés à l'aide d'un questionnaire, élaboré par une consultante experte et validé par un comité technique composé de la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance de la Ville de Paris, la Mission droits de l'enfant et le cabinet de Dominique Versini. Les entretiens ont été menés avec l'appui de la méthode « Freinet » qui consiste à faire réfléchir les enfants et les jeunes en quatre temps : « je félicite – je critique – je désire – je propose ».

L'expression et la participation des enfants

L'identité, l'ouverture au monde, le numérique et la citoyenneté

La santé et le bien-être

La scolarité et le projet d'avenir

La vie sociale et le maintien des liens

La sécurité et la protection contre toutes les formes de violence.

RÉSULTATS QUALITATIFS DE LA CONSULTATION

3

Résultats qualitatifs de la consultation

Sur les 19 consultations menées, les enfants ont choisi :

- ◆ La scolarité et le projet d'avenir : 15 fois
- ◆ La sécurité et la protection contre les violences : 9 fois
- ◆ La santé et le bien-être : 8 fois
- ◆ La vie sociale et le maintien des liens : 8 fois
- ◆ L'expression et la participation : 5 fois
- ◆ l'identité, l'ouverture au monde,
- ◆ Le numérique et la citoyenneté : 5 fois

3.1. L'expression et la participation

Ce thème a été choisi cinq fois par les enfants et les jeunes consultés.

Ce que dit la CIDE

L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération. (article 12)

L'enfant a le droit à la liberté d'expression, de rechercher, recevoir et répandre des informations et des idées sans considération de frontières et par les moyens de son choix. (article 13)

Ce que disent les enfants

“ Les adultes pensent savoir ce qui est bien pour l'enfant, parce qu'ils sont adultes, mais l'enfant, il connaît ses besoins, il faut l'écouter ». « On doit demander l'avis des enfants ». « Les enfants savent mieux ce qui se passe et les adultes ne peuvent pas tout le temps avoir la dimension et la compréhension de ce qui se passe pour vous ». « Participer c'est un enfant qui aide », « aider ses parents dans les tâches ménagères », « participer à des activités en famille. ”

15

La participation a été définie par les enfants de deux manières complémentaires : le fait qu'on leur demande leur avis sur les sujets qui les concernent et le fait de participer à la vie de la famille ou de l'établissement dans leurs activités quotidiennes.

Pour ceux qui vivent en collectivité, sur le projet d'établissement comme sur leur vie intime, les enfants et les jeunes consultés ont le sentiment qu'on ne leur demande pas assez leur avis ou, si on leur demande, qu'il n'est pas réellement pris en compte. Ils ne peuvent pas toujours choisir avec qui ils partagent leur chambre par exemple, ce qui est source de stress et d'anxiété.

“ On aimerait avoir des temps où on dit ce qu'on pense. On a besoin de dire ce qu'on pense . ”

Sur les décisions qui conduisent à leur accompagnement ou leur prise en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance, les enfants et les jeunes ont rappelé l'importance d'être mieux informés, écoutés et toujours consultés : « le juge ne m'a pas demandé ». Ce manque concerne la décision de placement (« je pense qu'il faut être mieux informé sur notre mesure parce qu'au début je ne comprenais pas ma situation et j'étais perdue »), le maintien ou non des liens avec la famille, le placement ou non avec leurs frères et sœurs, la présence de photos de famille dans leur chambre : « Après tout ce qu'ils m'ont fait, pourquoi je dois avoir ces photos ? ». De même, sur leurs orientations scolaires et professionnelles, les jeunes ont souvent exprimé le besoin que l'on tienne compte de leurs choix.

Les propositions des enfants

- ▶ Prendre en compte la parole des enfants sur leurs conditions de vie dans les foyers
- ▶ Mieux prendre en compte les idées des enfants dans l'accompagnement collectif. Avoir le choix dans le budget des activités proposées. Mettre une boîte à idée en permanence
- ▶ Avoir le choix de partager ou non une chambre ; choisir avec qui elle sera partagée
- ▶ Consulter et prendre en compte les avis des enfants dans les décisions de justice
- ▶ Être mieux écoutés par les juges
- ▶ Mieux expliquer aux enfants les mesures dont ils font l'objet
- ▶ Demander l'avis des enfants sur la séparation ou non des fratries
- ▶ Demander l'avis des enfants sur l'affichage ou non des photos de famille
- ▶ Laisser aux enfants le choix d'être accompagné ou non par un parent aux rendez-vous de santé
- ▶ Avoir le choix de maintenir ou non le lien avec sa famille
- ▶ Avoir le choix de maintenir ou non le lien avec leur famille d'accueil à la fin d'une prise en charge
- ▶ Mieux impliquer les enfants dans leurs choix et leurs orientations, notamment scolaires

3.2. L'identité, l'ouverture au monde, le numérique et la citoyenneté

Ce thème a été choisi 4 fois par les enfants et les jeunes consultés.

➤ Ce que dit la CIDE

L'enfant a le droit à un nom dès la naissance. Il a également le droit d'acquiescer une nationalité et, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux. (article 7)

L'État a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant (y compris nom, nationalité et relations familiales). (article 8)

L'enfant a le droit à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. (article 17)

L'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. (article 31)

➤ Ce que disent les enfants

“ L'identité, c'est ce qui nous différencie des autres ». « C'est notre nom, prénom, d'où on vient ». « Notre histoire aussi, nos parents ». « Là où on habite. ”

La difficulté à se construire et à construire son identité a été exprimée par les enfants et les jeunes. Cette difficulté est souvent liée à un manque de reconnaissance dans leur famille; un jeune a établi des liens directs entre la difficulté à se construire et la maltraitance physique qu'il a subie dans sa famille. D'autres enfants ont de même souligné l'importance de l'entourage et notamment des parents pour bien grandir et se construire : « il faut qu'il y ait une sécurité autour de nous », « de l'affection ». Ils ont aussi souligné le rôle essentiel de la liberté dans la construction de soi.

Les enfants et les jeunes reconnaissent que leur prise en charge leur permet de se construire : « les activités permettent d'apprendre plein de choses, de découvrir une nouvelle part de soi » Pour beaucoup néanmoins, ils préféreraient se construire en famille. Dans l'accueil collectif, les enfants et les jeunes regrettent ce qu'ils perçoivent comme un manque de confiance de la part des éducateurs et du système qui les empêche de se construire pleinement. Des jeunes mineurs non accompagnés ont signalé le racisme qu'ils subissent : « les Français ont peur de nous ». Ils font part de leur « sentiment d'insécurité ». « On ne peut pas parler, on ne peut pas intervenir. On voit une agression, une injustice dans la rue, on ne peut rien faire, on a peur, on n'a pas nos papiers, rien ne prouve que ce n'est pas moi qui ai agressé la personne que j'aide ». La question spécifique de leur régularisation, avec des procédures lentes et compliquées, impacte directement leur construction et génère beaucoup d'angoisse.

Concernant l'ouverture au monde et le numérique, le manque d'accès à internet est un vrai problème, dans quasiment toutes les structures d'accueil. Certains enfants n'ont pas d'ordinateur ou de connexion internet, ce qui les empêche d'avoir le contact nécessaire avec le monde extérieur. Ils ressentent ce manque d'équipement comme une coupure avec le monde extérieur.

Les propositions des enfants

Pour tous :

- ▶ Exercer moins de contrôle et accorder une plus grande confiance aux enfants et aux jeunes afin de favoriser leur confiance en eux.

Dans les établissements d'accueil :

- ▶ Avoir accès à internet
- ▶ Avoir suffisamment de postes informatiques et une connexion stable
- ▶ Pouvoir aller et venir au sein de l'établissement et pouvoir sortir hors de l'établissement
- ▶ Lutter contre les préjugés dont font l'objet les enfants placés
- ▶ Développer la liberté d'expression sur certains sujets

Pour les mineurs non accompagnés :

- ▶ Accélérer les procédures administratives de régularisation

3.3. La santé et le bien-être

Ce thème a été choisi 8 fois par les enfants et les jeunes consultés.

Ce que dit la CIDE

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. (article 24)

Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. (article 27)

Ce que disent les enfants

“ La santé c'est être en forme physiquement et mentalement ». « Avoir des soins gratuits ». Ne pas se faire harceler, si on se fait harceler on n'est pas en bonne santé. ”

Les enfants et les jeunes comprennent bien ce que sont la santé et le bien-être, y compris les plus petits. Ils savent qu'être en bonne santé, c'est être en forme et ne pas avoir de maladie et font référence à la santé physique, mais aussi à la santé mentale, la sécurité et la stabilité émotionnelle et psychique. Ils évoquent le sommeil, la nourriture, les activités sportives, la santé psychique et leur suivi médical.

Le sommeil

Dans certains établissements, les jeunes soulignent le manque de confort qui impacte leur bien-être, et notamment le fait de devoir partager leur chambre et de ne pas choisir avec qui ils la partagent. Les chambres elles-mêmes sont perçues comme manquant de confort : les matelas inconfortables, les fenêtres qui ne s'ouvrent pas, l'absence de rideaux aux fenêtres provoquent chez certains un sentiment d'enfermement, voire d'étouffement : « on s'étouffe dans ces chambres ». « Le sommeil est important. Il faut avoir un bon confort pour dormir ». Ce manque de confort ressenti rejoint des troubles du sommeil évoqués par de très nombreux enfants et jeunes consultés, de tous âges. Des difficultés d'endormissement, des peurs, des réveils nocturnes sont décrits ainsi qu'un fort sentiment d'insécurité. « Je rêve de dormir sans avoir peur » dit une petite fille dans un établissement où il y a eu des phénomènes de violence entre enfants. Certains ont besoin de médicaments pour dormir. Certains enfants sont capables de relier ces troubles du sommeil à leur vécu familial et à leur situation de placement, mais ils estiment que ces troubles ne sont pas suffisamment pris en charge.

La nourriture

La question de la nourriture et des repas a été souvent abordée. Les enfants et les jeunes expriment un désir profond d'avoir une cuisine et de pouvoir cuisiner soi-même, « Depuis longtemps les éducateurs et les enfants ont demandé une cuisine car cela leur donne de la liberté ».

Ils trouvent que cuisiner permet de développer leur autonomie voire de soutenir un projet professionnel. La qualité de la nourriture est souvent critiquée, beaucoup estiment que les repas proposés et leur quantité ne correspondent pas à leurs besoins.

Les activités sportives

Les enfants connaissent l'importance et les bienfaits du sport. De manière générale, ils peuvent faire du sport mais certains soulignent que le choix des sports est genré. Les jeunes d'un service d'accueil familial ont en revanche fait part de leur sentiment d'être soutenus dans leurs choix et leur pratique sportive.

La santé psychique et le suivi médical

Quel que soit leur type de prise en charge, les enfants et les jeunes consultés demandent tous à avoir un suivi psychologique, dont ils ne bénéficient pas systématiquement. Le besoin de se confier à un adulte de confiance est très fortement exprimé et semble déterminant dans leur bien-être : « Je félicite la psy ; depuis Médecin sans frontières elle m'a beaucoup aidé. Elle m'a beaucoup soutenu moralement. Pour ça, je la remercie infiniment ». « Avant j'avais une psychologue mais elle est partie du foyer. Maintenant je parle avec des éducateurs, je ne dis pas la même chose à tout le monde ».

Les enfants n'ont pour la plupart pas de médecin régulier et s'étonnent de ne le voir que quand ils sont malades. Ils expriment le souhait de bénéficier de bilans de santé réguliers et d'une relation suivie avec un médecin qui les rassure.

Concernant les conduites à risques, les jeunes consultés apprécient les intervenants extérieurs.

De même sur l'éducation à la vie affective, ils souhaitent qu'elle soit dispensée par des personnes extérieures à leur structure d'accueil.

Leurs propositions

- ▶ Adapter la cuisine, y avoir accès, cuisiner ensemble dans l'établissement, développer la qualité de la nourriture et des menus diversifiés
- ▶ Aménager un espace jardin ; pouvoir cultiver des fruits et légumes
- ▶ Avoir de bonnes conditions pour dormir et un bon lit
- ▶ Avoir plus de soutien psychologique pour pouvoir se reconstruire
- ▶ Avoir accès à un psychologue en permanence ; assurer le remplacement sans délai
- ▶ Bénéficier d'une meilleure prise en charge des troubles du sommeil
- ▶ Créer des groupes de parole pour échanger autour des traumatismes laissés par la maltraitance et les abus et se sentir moins seul
- ▶ Recevoir des informations sur les conduites à risques et l'éducation affective et sexuelle pour des intervenants extérieurs
- ▶ Pour les MNA : avoir une meilleure prise en charge de leur santé psychique

3.4. La scolarité et le projet d'avenir

Ce thème a été choisi 15 fois par les enfants et les jeunes consultés.

Ce que dit la CIDE

L'enfant a le droit à l'éducation et l'État à l'obligation de favoriser l'égalité des chances, de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. L'État doit rendre ouverte et accessible à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Il prend toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention. (article 28)

L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit lui inculquer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs des autres. Elle doit le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux. Elle doit inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel. (article 29)

Ce que disent les enfants

« L'école, c'est notre avenir ». « L'école donne des rêves ». « Pour moi c'est parler, l'écriture, la langue française. C'est important pour le travail ». « L'école ça sert à apprendre et à progresser ». « À apprendre plein de choses comme les mathématiques ». « Ça sert à devenir adulte ». « Ça sert à nouer des relations avec ses camarades ». « Ça sert à apprendre la culture ». « Devenir intelligent, avoir un métier ». « Ça nous apprend à vivre en société ».

Le thème de l'école a fréquemment émergé dans les échanges avec les enfants et les jeunes, qu'ils l'aient choisi comme thème de travail ou de manière spontanée, au fil des discussions. Dès le plus jeune âge, tous les enfants font un lien direct entre la scolarité et le travail et l'autonomie : l'école a donc une place très importante pour eux, étant fortement liée au projet d'avenir : « Quand on va partir de la famille d'accueil, à 18 ans je crois, 18 ans c'est l'âge où on décide si on veut travailler, mais des fois c'est trop tôt, il y a des études supérieures après ? » ; « Le projet d'avenir : un poids sur les épaules ».

Ce qui ressort des échanges, c'est le manque de prise en compte de leurs désirs dans leur orientation, par leurs

éducateurs comme leurs professeurs : « les conseillères d'éducation ne visent pas ce qui pourrait nous plaire mais regardent en surface en fonction des notes ». Ils sont souvent découragés de s'orienter vers des filières générales pour privilégier des filières courtes et professionnalisantes, souvent choisies selon leur genre (les garçons sont incités à se former dans le bâtiment et la plomberie tandis que les filles sont poussées vers des formations en esthétique). Ils se sentent souvent stigmatisés, y compris par leurs professeur.e.s, en tant qu'enfant de l'Aide sociale à l'enfance. Ils ressentent une pression très forte de se préoccuper de leur projet d'avenir car ils seront seuls après la prise en charge par l'ASE - ce « grand poids sur les épaules » -, ce qui provoque beaucoup d'anxiété.

Les MNA qui ne parlent pas ou peu français font part d'un manque d'ouverture culturelle dans leur scolarité; ils doivent impérativement s'adapter au modèle français qu'ils trouvent rigide et leurs enseignant.e.s ne semblent pas ou peu s'adapter à eux.

Il semble qu'il y ait peu d'aide entre eux concernant les devoirs, et peu de liens entre les éducateur.ice.s et les enseignant.e.s. Certains ne souhaitent d'ailleurs pas renforcer ce lien car ils ont peur d'être encore plus stigmatisés. Certains enfants accompagnés en milieu ouvert soulignent l'aide qu'ils y trouvent : « j'ai des difficultés à lire et à écrire et ici on m'aide un peu » ; « ici j'apprends des choses ».

Leurs propositions

- ▶ Prendre en compte les souhaits des enfants dans leur orientation scolaire et les soutenir
- ▶ Soutenir le passage dans une formation professionnelle et dans le projet d'avenir
- ▶ Être plus soutenus par les éducateurs
- ▶ Ne pas orienter les enfants en fonction de leur genre
- ▶ Lutter contre les préjugés des adultes sur les enfants placés
- ▶ Donner des moyens pour l'égalité des chances
- ▶ Pour les MNA : un plus grand soutien des professeurs pour les élèves ne parlant pas ou peu français

3.5. La vie sociale et le maintien des liens

Ce thème a été choisi 8 fois par les enfants et les jeunes consultés.

Ce que dit la CIDE

L'enfant a le droit d'être protégé contre toute intrusion dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, et contre toute atteinte à son honneur et sa réputation. (article 16)

L'enfant séparé de ses parents a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec eux, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. (article 9)

Ce que disent les enfants

“ La vie sociale c'est les amis, les personnes que l'on aime et avec qui on sort. ”

Le ressenti des enfants sur la vie sociale est très différent selon qu'ils vivent en établissement collectif ou en famille d'accueil.

Dans les établissements collectifs, les enfants et les jeunes disent les difficultés à entretenir des liens sociaux, amicaux, avec des personnes extérieures :

« Quand on est au foyer on ne peut pas appeler nos amis de dehors, alors qu'au

collège on a une vie sociale, mais pas au foyer ». Certains établissements éloignés du lieu d'origine des enfants ne leur permettent pas d'entretenir les liens qu'ils pouvaient avoir avant leur placement. Des jeunes hébergés à l'hôtel ont exprimé leurs difficultés à se faire des amis et le sentiment d'atteinte à leur liberté : « On est comme en cage, on ne peut pas sortir après 11h du soir, on ne peut pas non plus rentrer après 11h ».

Les enfants vivant en famille d'accueil entretiennent au contraire des liens profonds avec celle-ci et bénéficient d'une forte sécurité affective : « elles nous laissent l'opportunité de créer des liens sociaux ». « Ma famille d'accueil m'a apporté beaucoup de choses. Depuis que je suis ici c'est eux qui m'ont hébergé, c'est eux qui m'ont appris à parler, ils m'ont expliqué beaucoup de choses. Même maintenant ils sont tous avec moi, ils me soutiennent ». Certains enfants ont néanmoins exprimé leur souhait de partager plus de choses avec les enfants des autres familles d'accueil. Concernant le maintien des liens avec leur famille biologique, et le placement ensemble d'une même fratrie, de nombreux enfants affirment qu'il faut prendre en compte leur avis : « Il ne faut pas forcément maintenir les liens avec la famille naturelle, mais plus nous écouter ».

Certains enfants ont tissé de nouveaux liens avec leur famille d'accueil, qu'ils connaissent depuis un très jeune âge : « C'est important car c'est comme une représentation de ta propre famille et ça donne l'image d'une famille ».

Sur leur placement, ils savent que la séparation peut être bénéfique pour eux, ils expriment à la fois la tristesse mais aussi la joie qu'elle peut provoquer : « Des fois on ressent de la joie si par exemple ça fait des jours et des mois qu'une personne nous énerve, la séparation peut être un soulagement ». Si leur situation doit changer, les enfants souhaitent qu'on leur demande leur avis sur le maintien des liens avec leur famille d'accueil. Beaucoup souhaitent les maintenir « car c'est elle qui nous a éduqués, qui nous a aidés ». Mais « si ça ne se passe pas très bien, on pourrait ne pas vouloir garder les liens ».

Leurs propositions

- ▶ Proposer plus de sorties culturelles entre enfants des familles d'accueil pour être ensemble
- ▶ Avoir la possibilité de voir des amis
- ▶ Avoir plus de temps et de liberté pour sortir, faire plus confiance
- ▶ Demander l'avis des enfants sur le fait d'être placé avec leurs frères et sœurs et respecter leur volonté
- ▶ Demander l'avis des enfants sur le fait de maintenir les liens avec leur famille d'accueil à la fin d'une prise en charge

24

3.6. La protection contre toutes les formes de violences

Ce thème a été choisi 8 fois par les enfants et les jeunes consultés.



Ce que dit la CIDE

L'État doit protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. (article 19)



Ce que disent les enfants

Pour grandir en sécurité :



Il faut qu'on ait confiance en la personne, que la personne nous aime et que nous l'aimions aussi.» «Il faut qu'on s'entende avec notre famille d'accueil.» «Il faut faire respecter et appliquer les droits de l'enfant».



Sur les effets de la violence :



Oui la violence produit de la violence». «Les adultes qui ont subi de la violence reproduisent ça sur les enfants et ça rend aussi les enfants violents. «Ça fait mal, ça crée de la colère, ça crée des traumatismes, ça peut déclencher des maladies psychiatriques». «Ça peut faire des crises d'angoisse.» «Ça donne envie de défendre la personne qui subit les violences.



25

D'une manière générale, les enfants savent définir les violences physiques et psychologiques, ils connaissent leur droit à être protégés contre les violences, notamment les violences physiques. Ils connaissent les numéros d'urgence, particulièrement le 119.

Certains enfants, parfois très jeunes, ont une grande capacité de compréhension des violences, de leurs mécanismes, de leur reproduction : « la violence produit de la violence ». Ils savent que certains adultes ont aussi besoin d'aide pour gérer leur violence. « Il faut discuter avec les parents car ils ne savent pas qu'ils nous font du mal, faire venir des éducateurs pour qu'ils éduquent la famille et l'enfant ». D'autres sont plus radicaux : « Si les parents ne font que frapper, il faut séparer les enfants des parents ».

Les enfants vivant en famille d'accueil en parlent plus facilement. Pour d'autres il est plus difficile d'en parler, même s'ils ont choisi ce thème, plus particulièrement des enfants vivant dans leur famille mais accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert. Certains ont évoqué le droit légitime des parents à les corriger et estiment que les violences physiques font partie de l'éducation. Pourtant en fin d'échange, ils ont fini par exprimer les violences qu'ils ont pu subir et reconnaître qu'il n'est pas normal de frapper un enfant ou de lui « hurler » dessus tout le temps.

Dans les établissements collectifs, à une exception près, les enfants et les jeunes parlent relativement d'une bonne ambiance. Certains sont cependant traumatisés par des violences subies avant leur placement ce qui provoque chez eux un fort sentiment d'insécurité en hébergement collectif.

Le harcèlement semble très répandu : « une fille dans ma classe a changé quatre fois d'école parce qu'on se moquait d'elle et on la maltraitait » ; « les gens pensent qu'il y a plus de harcèlement au collège mais il y en a autant à l'école primaire ». Et les enfants estiment que les adultes « n'y comprennent rien », ils le minimisent et les enfants ne leur font pas confiance pour y répondre : « des fois vous dites que ce n'est pas si grave alors que si ».

Leurs propositions

- ▶ Éduquer enfants et adultes à la communication non-violente
- ▶ Accompagner les parents violents qui ont la volonté de changer, mais protéger les enfants pendant ce temps de changement, pour briser la reproduction des violences
- ▶ Accélérer les procédures de justice dans les faits de maltraitance sur un enfant et arrêter d'attendre des preuves physiques de cette maltraitance pour réagir
- ▶ Sensibiliser les enfants dès l'école maternelle pour leur permettre de parler plus facilement s'ils rencontrent des difficultés
- ▶ Mieux détecter la maltraitance psychologique
- ▶ Mettre un terme au harcèlement et arrêter la « violence sentimentale »
- ▶ Sensibiliser les adultes aux phénomènes de harcèlement

3.7. Les thématiques transversales : la non-discrimination et le handicap

La non-discrimination et le droit à l'égalité ont été évoqués quasiment systématiquement par les enfants à travers les thématiques qu'ils avaient choisies, quel que soit leur âge. Les enfants sont également très sensibles aux questions de handicap.



Ce que disent les enfants

Les enfants et les jeunes expriment largement les préjugés dont ils sont victimes en tant qu'enfant de l'Aide sociale à l'enfance ; ils se sentent stigmatisés, à l'école et parfois dans leur accompagnement, ce qui influe sur leur orientation scolaire et professionnelle : « Quand on dit aux profs qu'on a un placement, ils ont pitié de nous » ; « je sens le jugement dans le regard, la pitié ». Ils évoquent des « parcours du combattant » pour lutter contre ces représentations chez certains professeurs, conseillers d'éducation ou éducateurs. Ils ressentent parfois des inégalités de genre, des orientations sportives, professionnelles ou de loisirs différentes selon qu'ils sont des filles ou des garçons, même si certains perçoivent les évolutions positives de la société.



Ce que dit la CIDE

Les États s'engagent à respecter les droits et à les garantir à tous les enfants sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. Les États prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination. (article 2)

Les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. Les enfants handicapés ont le droit de bénéficier de soins spéciaux et d'une aide pour avoir accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives afin d'assurer leur intégration sociale et leur épanouissement personnel. (article 23)



Je trouve que ça change aujourd'hui, les filles font du foot, sont sur des scooters, des garçons mettent des robes.



Ils ont aussi une certaine conscience des problèmes auxquels peuvent être confrontés les enfants en situation de handicap. « Certains utilisent les handicaps comme une insulte, ça serait un problème ici s'il y avait un enfant handicapé ».

Certains estiment que les établissements collectifs ne sont pas adaptés pour les accueillir et les éducateurs insuffisamment formés.

Leurs propositions

- ▶ Lutter contre les préjugés sur l'Aide sociale à l'enfance et mieux former les professionnels
- ▶ Respecter l'égalité entre les filles et les garçons et ne pas faire de différence dans l'éducation et l'apprentissage
- ▶ Être sensibilisé à l'identité de genre et aux orientations sexuelles
- ▶ Mieux éduquer les enfants aux questions de handicap et assurer des bonnes conditions d'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements collectifs
- ▶ Assurer une meilleure prise en charge par les éducatrices

28

CONCLUSION

4

Conclusion

Le désir des enfants et des jeunes de participer et d'être entendus est le grand enseignement de cette consultation. Ce désir irrigue chacune des thématiques sur lesquelles il leur a été proposé de réfléchir. L'expérience de cette démarche démontre d'ailleurs, s'il en était besoin, leur grande capacité à prendre du recul, à s'exprimer, à penser ensemble pour débattre, inventer et proposer.

Ces enfants et ces jeunes ont partagé leurs histoires, leurs peurs et leurs désirs, qui traduisent au fond leur aspiration à vivre, quelles que soient leurs conditions d'accueil ou d'accompagnement, une «vie d'enfant». Leurs propositions, qui nourrissent le nouveau schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance, vont en ce sens et rejoignent le diagnostic des professionnels, validant la pertinence de cette démarche de co-construction.

“ Je félicite la Maire de Paris d'avoir envoyé des jeunes parler aux jeunes de leurs droits ”

Merci à : Kélia, Sarah, Ahmed, Imen, Mélissa, Sanha, Delrick, Samir, Chayma, Maryam, Fridaus, Lina, Assitan, Kadia, Emmanuel, Azhar Mohamed, Roxanne, Ange-Nicole, Lyndsay, Gloria, Gabriel, Ibrahim, Timothé, Boubacar, Mélissa, Thierry, Anna, José, Sarah, Guigny, Maïwenn, Kaman, Max, Carol, Jean, Sekou, Yannick, Makan, Bouna, Ousmane, Abdoul, Karounga, Mohamadou, Djawed, Christopher, Djigui, Housseinou, Bara, Gauthier, Maëva, Marie Ange, Océane, Issame, Mehdi, Rayan, Léana, Ivana, Inès, Alicia, Paul, Ibrahima, Karim, Mozes, Sebastian, Alexandre, Lola, Rokhaya, Azelle, Ludmila, Yohan, Gulwali, Abdoulaye, Mamady, Bilal, Ajmal, Aris, Somir, Airman, Bakary, Bekaye, Shakil, Alexis, Salimata, Aboubakar, Cheik Amara, Chinez, Lucas, Jade, Alice, Kaïna, Mamadou, Ibrahim Diogo, Ousmane, Silly, Habiba, Silly, Mamadou Alpha, Sophia, Mariam, Abdurahman, Dorwan, Malik, Boubacar, Fouleye, Gaye, Eladia, Adam, Yanis, Rayan, Luka Tomasi, Mohamed, Nathan, Ayoub, Daniel, Kevin, Anaïs, Amine, Aissetou, Enzo, Fayssal, Lawrenta, Mariama, Marie-Zohra, Nathan



**Consultation réalisée à l'initiative de Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris
chargée des Droits de l'enfant et de la protection de l'enfance,
Sous la direction de Catherine Claveau-Milanetto, en collaboration avec Jonathan Levy,
experts en Droits de l'enfant,
et Vanina Arrighi de Casanova, responsable de la Mission Droits de l'enfant de la DASES**

**Direction de l'Action sociale de l'enfance et de la santé (DASES)
Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance**